



Bruxelles, le 10 juin 2008

A l'attention des Premiers Délégués  
des Membres Qualifiés de l'AIPCN  
A l'attention des Secrétaires des Sections  
Nationales de l'AIPCN  
A l'attention des Associations Sœur

**Objet :** RecCom – Etablissement d'un nouveau **groupe de travail n°132 sur 'Le stockage de bateaux à terre (en cale sèche)'**

Cher Monsieur et Cher Collègue,

L'établissement du groupe de travail n° 132 sur '**Le stockage de bateaux à terre (en cale sèche)**', ainsi que ses termes de référence, ont été dûment approuvés.

Nous vous prions de bien vouloir informer le secrétariat de RecCom avant **le 20 janvier 2009** (avec copie au Secrétariat Général) du nom, des qualifications et de l'adresse de l'expert proposé par votre pays/organisation pour participer aux activités de ce groupe de travail. **Nous attirons votre attention au fait que vous pourriez désigner un second expert de votre pays par groupe de travail, au cas où il s'agit d'un jeune professionnel.**

Veillez inclure un bref curriculum vitae de l'expert proposé ainsi que quelques détails sur son expérience professionnelle. Nous vous rappelons que conformément aux règles de l'AIPCN, les frais encourus pour la participation aux activités des groupes de travail sont à la charge des pays membres. Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Ir. Louis Van Schel,

Secrétaire général.

**Veillez faire parvenir votre réponse à :**

Mr. Elio Ciralli  
Viale delle Magnolie 36, 90144 Palermo, Italy  
[Elio.ciralli@cirallistudio.com](mailto:Elio.ciralli@cirallistudio.com)